

# **CONDITION D'UTILISATION**

## **« MEGEVE LEGENDE »**

### **1. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation aux Jeux Megève Légende (3 versions : hiver, été et Pâques) est ouverte à toute personne physique.

Chaque participant ne pourra s'inscrire qu'une fois et ne pourra en aucun cas participer pour le compte de tiers.

Un lot sera attribué à tout participant ayant complété les quêtes du jeu. Afin d'obtenir ce lot, le participant devra se rendre à Megève Tourisme (70 rue Monseigneur Conseil) entre le 16 décembre 2016 et le 2 Janvier 2017, et flasher le QRcode présent à Megève Tourisme, depuis l'application (message indiqué lors de l'accomplissement des quêtes).

### **2. MODALITES DU JEU**

Les participants téléchargent l'application mobile depuis la page Facebook suivante : [https://apps.facebook.com/325984674163235/?fb\\_source=search&ref=ts&fref=ts](https://apps.facebook.com/325984674163235/?fb_source=search&ref=ts&fref=ts) ou directement depuis « Google Play » ou l'« App Store ».

Ils installent l'application de leur choix sur leur iPhone ou Android.

Des lieux de passage permettent à l'utilisateur de valider une quête, et ainsi remporter des points. Après avoir validé les différents points d'intérêts, chaque participant devient « chevalier » et gagne une « pièce d'or » et une BD « A la découverte des secrets de Megève » que le participant peut retirer à tout moment auprès de Megève Tourisme en montrant l'écran de l'application indiquant le numéro unique d'identification du joueur, à l'adresse suivante : 70 rue Monseigneur Conseil à Megève (74120).

Aussi, après avoir spécifié son pseudonyme et avoir joué pour le premier « point d'intérêt », il commence à gagner des points qui vont lui permettre d'apparaître dans le classement « Hall of Fame », répertoriant le score de tous les participants, visible sur [https://apps.facebook.com/325984674163235/?fb\\_source=search&ref=ts&fref=ts](https://apps.facebook.com/325984674163235/?fb_source=search&ref=ts&fref=ts).

A partir du moment où il est « chevalier », chaque participant peut augmenter son score sur le « Hall of Fame » en récoltant des pièces d'or sur des mines apparaissant certains jours sur l'une des applications ou en faisant des duels en réalité augmentée avec d'autres joueurs ayant accepté le duel et s'étant rendus au lieu du duel entre les joueurs à Megève.

### **7. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

La marque et le logo Megève Tourisme ainsi que la marque et le logo « MEGEVE » sont la propriété exclusive de Megève Tourisme.

Toute représentation, reproduction et/ou exploitation partielle ou totale de ces marques, de ces logos, et/ou de tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à Megève Tourisme et/ou la Ville de Megève est prohibée.

La participation au jeu ne constitue en aucun cas une autorisation d'utiliser un quelconque droit de propriété intellectuelle sur les créations, marques, logos, inventions et droits de propriété intellectuelle appartenant à Megève Tourisme et/ou la Ville de Megève.

## **8. RESPONSABILITE**

L'inscription et la participation au Jeu Concours impliquent la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Megève Tourisme ne pourra être tenu pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Par conséquent, Megève Tourisme ne saurait être tenu responsable de la perte de toute donnée, des conséquences de tout virus, anomalie, défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système informatique ou tout autre bien d'un participant et/ou d'un tiers.

Megève Tourisme ne saurait, de la même manière, être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, directs ou indirects, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

## **9. DONNEES PERSONNELLES**

Les données personnelles du participant sont collectées pour les besoins de la mise en œuvre du jeu et pour l'envoi de newsletters de Megève Tourisme et font l'objet d'un traitement informatique à cette fin par Megève Tourisme.

Conformément à la loi informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition et de suppression des données personnelles nominatives les concernant. Ils peuvent également s'opposer à ce que leurs données personnelles soient divulguées à des tiers.

Les participants peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression aux données nominatives les concernant en écrivant, par courrier et en justifiant de leur identité, à l'adresse suivante : Megève Tourisme, 70 rue Monseigneur Conseil, 74120 Megève.

Fait à Megève le 30 octobre 2016,

Monsieur Christian Douchement  
Directeur de Megève Tourisme